

Présents :

- Mmes : BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, CALLEIA Aude, MUDRY BONAN Marie, VAUTHAY Eliane et ROSSET Erika.
- Mrs : BAUD Jérôme, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël, VULLIEZ Christian, et BENOIT Stéphane.

La présentation s'ouvre à 18h30.

1) Présentation du projet habitat insolite, lieudit vers la Croix, par l'architecte M. MARULLAZ et M. BOINNARD Eddy

Un plan du projet est présenté au Conseil Municipal.

Le projet comprend globalement la transformation d'un bâtiment existant et la construction de 6 cabanes de typologie différente recevant chacune de 2 à 4 personnes.

Concernant les Cabanes : elles sont construites sur pilotis et ne dépassent pas la cime des arbres. La typologie peut être variée : chalet classique, tipi, nid, cube ...

D'une surface approximative de 30m² et comprennent 2 chambres, 1 kitchenette et 1 salle d'eau.

Concernant le bâtiment d'accueil : sur 150m², il comprend 1 local accueil, 1 cuisine pour la confection des petits déjeuners, 1 buanderie, 1 local pour les vélos électriques et 1 local poubelle et d'une terrasse.

En réponse aux questions des membres du conseil municipal les éléments suivants ont été précisés :

- Pour l'assainissement et le traitement de l'eau, un projet de fosse enterrée biologique autonome est prévu.
 - Pour la protection incendie concernant les points les plus bas de l'aménagement, la norme du rayon de 200m est respectée.
 - Le zonage défini au PLUi.H est une zone naturelle touristique (NT) donc la nature des habitations ne pourra pas changer de destination.
 - L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera prise en compte sur au moins une partie de l'aménagement en fonction des demandes de l'Etat.
 - Un parc de 4 / 5 vélos électriques serait mis à disposition des clients.
 - Concernant la restauration, le but est de faire fonctionner les entreprises locales (Halte du Moulin, Minigolf). Seul le petit-déjeuner serait proposé par la structure.
 - Concernant l'intégration au paysage, Il ne s'agit actuellement que d'une ébauche car le choix des matériaux n'est pas encore défini.
 - Afin de prendre en compte l'activité agricole sur le site, le maire demande à ce que le pétitionnaire se rapproche de l'exploitant agricole. Le pétitionnaire s'engage :
 - ❖ à travailler en collaboration avec l'agriculteur pour le pâturage des surfaces agricoles actuelles.
 - ❖ à assurer un accès pour le passage des troupeaux à l'intérieur de la zone NT entre les surfaces agricole des Landoz et la ferme de M. MORAND Pierre et Mme MICHAUD Virginie
- La Direction Départementale des Territoires (DDT) a émis un avis favorable avec un certain nombre de remarques et c'est maintenant à la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages (CDNPS) de se positionner.

La présentation du projet se termine à 19h25 ouvrant ainsi la séance du conseil municipal.

Mr le maire présente l'ordre du jour et le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 05 mars 2021. Il annonce qu'une modification doit être effectuée dans le compte administratif : les restes à réaliser du budget communal doivent être intégrés dans le résultat final. Cela ne change pas le résultat présenté au Conseil Municipal du 5 Mars 2021. Ce compte-rendu modifié est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Le conseil municipal doit se positionner sur le changement de destination de la ferme existante (BROUTIN) afin qu'elle puisse être classé d'un point de vue de l'urbanisme en bâtiment à vocation touristique dans le futur PLUi.H (zone naturelle touristique - NT).

Le bâtiment est actuellement en zone non constructible.

Jean-Claude Morand propose d'associer ce changement de destination aux obligations suivantes :

- Le bâtiment devra être dédié exclusivement à ce projet de développement touristique.
- Les frais d'assainissement et de réseau qui apparaîtront lors de l'étude du permis de construire seront à la charge du propriétaire.
- Une attention particulière devra être portée sur la pérennité des exploitations agricoles concernées et notamment les déplacements du bétail sur le secteur.

En tenant compte de ces exigences, Le conseil municipal vote l'approbation du changement de destination du bâtiment.

Vote pour : 14 / 15

Abstention : 1 / 15

Le changement de destination est approuvé par la majorité du conseil municipal.

2) Urbanisme.

Le 16 mars 2021, la réunion d'urbanisme s'est réunie pour étudier 1 PC, 1 DP et 3 CU :

Identification		Section et Numéro	Avis
Numéro Reçu le Nom Lieu Objet	CU b 074.271.21B0005 12 mars 2021 BRUCY Jean Malaliutaz Construction habitation	A 3061 A3064	Favorable en respectant les informations données
Numéro Reçu le Nom Lieu Objet	CUa 074.271.21B0006 15 mars 2021 NOVALPS La tête à Mancha Vente Consorts MAITRE / C MORALLET	B 1948	Parcelles hors carte communale
Numéro Reçu le Nom Lieu Objet	CUa 074.271.21B0007 15 mars 2021 NOPVALPS Lanversing Vente Consorts MAITRE / C MORALLET	D 143	Parcelles hors carte communale
Numéro Reçu le Nom Lieu Objet	PC.074.271.21.B0005 11 mars 2021 BOUAOU Hakim Route du Sey Construction habitation	A 1448	Favorable en respectant les informations données
Numéro Reçu le Nom Lieu Objet	DP 074.271.21.B0005 04 mars 2021 DE MOUBRAY Selena 45 Route des Meuniers Création porche		Favorable en respectant les informations

La commission décide d'envoyer un courrier à M DELERCE David qui a commencé des travaux de réhabilitation au Gerbaz sans autorisation d'urbanisme.

Concernant la demande d'extension du réseau d'assainissement aux Tates suite au permis de construire de M. Nicol, la commune fournira les tuyaux et le regard.

Sylvie Boyat présente 2 dossiers arrivés le 18 mars :

Identification		Section et Numéro	Avis
Numéro	CUa DP 074.271.21.B0008	A 2279 A 2295	Parcelles hors carte communale
Reçu le	18 mars 2021	A 2819 B 401	
Nom	NOVALPS	B 402 B 595	
Lieu	Les Landoz et Les Tines	B 597	
Objet	Vente Consorts MAITRE / A MORAND		
Numéro	CUa DP 074.271.21.B0009	C 134 C 171	Parcelles hors carte communale
Reçu le	18 mars 2021	C 173 C 218	
Nom	NOVALPS	C 237 C 261	
Lieu	Les Envers et Fil des Fayards	C 320 D 139	
Objet	Vente Consorts POLLIEN / C MORALLET		

La question de l'accessibilité au fond du Sey est posée. Un élargissement de la route semble indispensable. Les verrous ont été identifiés et des projets sont déjà à l'étude aux abords des propriétés de Camille DELERCE et Franck BOUVET.

3) Point sur les différents projets en cours.

3.1- Chapelle de Saint Martin.

Rendez-vous avec l'architecte prévu lundi 22 mars à 9h30 et visite du département prévu mercredi 24 mars à 10h00.

3.2- Prélèvement d'eau du Meney.

Un avis favorable de la DDT est revenu en septembre 2020 mais le dossier n'a pas été transmis à l'Agence Régionale de la Santé (ARS) à cette époque. Celle-ci demande maintenant à compléter le dossier par un certain nombre de pièces.

Un rendez-vous est prévu courant du mois de mai avec l'hydrogéologue et un représentant de l'ARS (M. Jean-Baptiste LALECHERE).

Le conseil municipal doit délibérer pour valider l'intervention d'un cabinet d'étude. M. Le Maire propose le cabinet TERACTION d'Annecy.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

3.3- Aménagement de l'opérateur Free au pont Molliet.

Il est demandé au conseil municipal de valider l'installation d'une baie sur le mur de la structure gérée par Orange aux abords de la Halte du Moulin.

La convention sera de 12 ans et elle impliquera une redevance annuelle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet aménagement.

4) Projet de passerelle au-dessus du tunnel des Tines.

Le but est de passer d'une rive à l'autre de la Dranse en s'inscrivant dans le développement de la mobilité verte transvalléenne.

Cet accès permettrait de traverser depuis Seytroux sur le bas Thex.

Un itinéraire sera étudié en précisant les parcelles et les propriétaires concernées à Seytroux et à Saint Jean d'Aulps.

Un devis a été effectué par l'entreprise Moguet. L'ouvrage proposé mesure 25m de long et 2 m de large pour un coût de 175.000€ sans les travaux d'accès

Un partenariat entre Seytroux, Saint Jean et la CCHC sera à travailler.

Jean-Claude Morand propose de prioriser l'étude de la partie foncière privée côté Seytroux. Faire éventuellement signer des conventions avant de proposer le projet en simultané à la commune de Saint Jean d'Aulps et à la CCHC pour se lancer dans la recherche d'aides. La vision communale doit être sereine et s'attendre à une participation de la commune. Concernant la commission sentier, La CCHC a plutôt un budget destiné à l'entretien. Des subventions sont néanmoins possibles.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet.

5) Questions diverses.

Des précisions sont demandées sur le projet de passerelle chez les Meuniers.

Il s'agit d'une passerelle en voute d'un coût approximatif de 13.500€ avec des socles en béton qui resteraient à la charge de la commune.

Erika ROSSET présente les conclusions de la commission déchets de la CCHC qui s'est réunie le 12 février.

Des groupes de travail vont être constitués sur les thèmes suivant :

- Suivi du parc de véhicules et du matériel ;
- Communication ;
- Bâtiments et travaux au niveau des déchèteries ;
- Biodéchets/déchets de venaison.

Erika ROSSET souhaiterait participer aux commissions (communication et biodéchets/déchets de venaison).

Les thématiques de ces commissions restent évolutives et les élus sont invités à faire remonter toute proposition ou question sur ces différents thèmes.

Concernant le recyclage des masques antivirus jetables, des points de collecte vont être mis en place dans les communes suite à la décision prise par la CCHC d'établir un partenariat avec une entreprise qui procède au recyclage des masques.

Pour Seytroux, le point de la collecte est la mairie.

Pour répondre aux contraintes budgétaires, la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 6 avril 2021 et la séance est levée à 21h35.